

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice	34.
Nombre de membres présents	20.
Nombre de procurations	5.

Date de 1ère convocation : 6 décembre 2023

Date d'affichage :

Présents :

Titulaires : Pierre-Louis BARLTHAZARD, Nicolas CHAPUIS, André GIMENEZ, Jean-Marc GRELLIER, Antoine HUYNH, Karine REVOL, Marie Thérèse SALOMON, Jean Marc VIAL, Peggy VIOLA, Christian BERTHOMIER, Gérard DUMAZ, Maryse FABRE, Sandra FERRARI, Alexandre GENNARO, Pascal GINOLLIN, Jean-Marc LEOUTRE, Serge TICHKIEWITCH, Cécile TRAHAND.
Suppléants (votant) : Thierry BEBERT, Christophe PIERRETON.

Pouvoirs :

Titulaires : Sophie PETIT GUILLAUME à Karine REVOL, Régis DUMAZ à Gérard DUMAZ, Marcel FERRARI à Maryse FABRE, Pierre Damien GALENE à Pascal GINOLLIN, Gaëtan VANIN à Sandra FERRARI.

SGR – MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DES INFORMATIONS GENERALES TARIFS HIVER 2023-2024

La présidente rappelle les tarifs du domaine skiable Savoie Grand Revard, pour la saison hivernale 2023/2024 ont été approuvés par délibération n°26-23-C du 13 septembre 2023.

Cette délibération, transmise au contrôle de légalité, fait l'objet d'observations de la part du Préfet de Savoie qui y relève des irrégularités concernant l'article 22 des conditions générales :

« Les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique (hors convention particulière), peuvent se voir délivrer un et un seul titre « invité saison » (indépendamment du nombre et de la surface des parcelles concernées) dans le cadre de l'indemnisation en compensation de la servitude qui les impacte.

En cas d'indivision, il ne sera délivré qu'un seul titre par parcelle cadastrale. Le titre pourra être Nordique, Alpin ou Mixte.

L'ayant droit pourra faire bénéficier la personne de son choix de son titre « invité saison ». Le titre est délivré uniquement sur remise à la régie des domaines skiables d'un bulletin de demande dûment complété et signé du propriétaire ou des propriétaires en cas d'indivision.

Les ayants droits sont identifiés par un état parcellaire des pistes affectées fourni pas le SMSB. »

L'instauration de la gratuité dans ces conditions est contraire à la réglementation régissant les SPIC et la circulaire préfectorale du 5 juillet 2022 relative au régime juridique dans lequel s'inscrivent les tarifs des remontées mécaniques, et notamment son article 2.3, qui indique, à titre de rappel de la législation applicable que :

« les propriétaires de terrains situés dans le périmètre du domaine skiable et signataires de conventions de passage avec la commune ont droit à une indemnisation (article L.342-24 du Code du Tourisme) en compensation de la servitude qui les impacte, dès lors que le préjudice est direct, matériel et certains ;

La forme la plus objective de cette indemnisation est celle d'un montant financier à déterminer entre les parties à la convention proportionnelle au dommage causé (...).

Cependant, dans la pratique, il apparaît que de nombreuses stations de ski formalisent cette indemnisation sous la forme de tarifs préférentiels (...). Aussi il convient de retenir que :

- *afin d'être justifiés, ces tarifs préférentiels doivent être en proportion du montant global de l'indemnisation due,*
- *il est nécessaire de formaliser par une convention le lien direct établi entre la personne propriétaire et la servitude identifiés. Cette indemnisation seule peut assurer l'accord d'un tarif préférentiel et/ou tout autre forme d'indemnisation,*
- *seul le propriétaire d'une bien grevé d'une servitude peut bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre d'une convention. »*

Ainsi le Préfet précise qu'en octroyant cette gratuité sans tenir compte du montant global de l'indemnisation due et en prévoyant la possibilité d'en faire bénéficier une autre personne que le propriétaire foncier, la délibération n°26-23-C du 13 septembre 2023 méconnaît les principes de la circulaire susmentionnée et enjoint le syndicat mixte d'adopter une nouvelle délibération en tenant compte de ces observations.

En conséquence, il est proposé d'adopter les tarifs du domaine skiable Savoie Grand Revard, comme annexés à la présente, qui tiennent compte de la modification de l'article 22 des informations générales suivante :

« Les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique peuvent se voir délivrer un seul titre au tarif négocié en proportion du dommage ou préjudice subi. Ceci sera formalisé par une convention qui établira le lien direct entre le propriétaire et la servitude identifiée. Seul le propriétaire d'un bien grevé d'une servitude peut bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre d'une convention. »

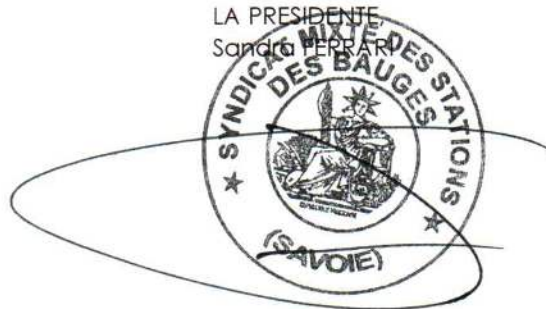
Après en avoir délibéré, le conseil syndical

→ **APPROUVE** les tarifs du domaine skiable Savoie Grand Revard pour la saison hivernale 2023/2024 tels qu'annexés en tenant compte de la modification de l'article des informations générales ;

→ **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter des dates indiquées.

Fait à La Féclaz le 13 décembre 2023

LA PRESIDENTE,
Sandrine PERRAR



☞ Votants :	25
☞ Pour :	24
☞ Contre :	
☞ Abstention (s) :	1
☞ Blanc (s) :	

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Tarifs saison d'hiver 2023-2024

Informations générales

Saisons d'Été et d'Hiver	
Dates prévisionnelles, non contractuelles et indicatives d'ouverture et de fermeture des domaines skiables, sous réserve des conditions d'enneigement et de sécurité des pistes :	
1	Été : Les activités estivales peuvent être exploitées jusqu'à empêchement total pour cause de neige.
2	Alpin : Du premier week-end des vacances de Noël au dernier dimanche de mars, de 9h à 17h. Possibilité d'ouverture anticipée et /ou fermeture différée
3	Nordique : De la première neige damable au deuxième dimanche d'avril, de 9h à 17h, (20h30 les soirs de Nocturne du Hibou). Possibilité d'ouverture anticipée et /ou fermeture différée
Règles générales :	
Les catégories d'âges sont les suivantes :	
4	«Bambin» jusqu'à 5 ans inclus, «Jeune» de 6 à 17 ans inclus, «Adulte» de 18 à 69 ans inclus, «Vermeil» 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
5	Nordic Pass 73 et National : «Bambin» jusqu'à 4 ans inclus, «Jeune» de 5 à 15 ans inclus, «Adulte» à partir de 16 ans.
6	Les titres sont délivrés sur support RFID, dit «Mains libres», non remboursables, non échangeables sauf puce défectueuse. Tous les supports compatibles avec notre système de billetterie sont acceptés.
7	Les titres de 3 jours et plus doivent porter la photo d'identité du porteur, tête nue, sans casque, sans bonnet, sans masque et sans lunettes de soleil. Pour les forfaits saison, en plus d'être encodées dans la puce RFID, les informations concernant l'identité du skieur doivent être imprimées physiquement sur le support RFID.
8	Les réductions accordées à quelque titre que ce soit ne sont pas cumulables.
9	Pour bénéficier d'une invitation, d'une redevance ou d'un tarif réduit quel-qu'il soit, le demandeur devra produire un document portant nom, prénom et date de naissance (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Livret de Famille, Carte de Mutuelle, etc.).
10	Le forfait «Mixte», qui donne accès aux domaines alpins et nordique, et le forfait «Espace Tubing» sont considérés comme des forfaits de remontées mécaniques. Les forfaits Piste Ski-Roue et Pas de Tir sont des redevances nordiques.
Redevances et tarifs normaux :	
11	Les redevances et tarifs normaux sont applicables à date de délibération pour l'été et à compter du 18 septembre pour l'hiver.
Redevances et tarifs différenciés (tarifs réduits, invités et accès libre).	
12	Les redevances et tarifs préventes sont applicables exclusivement du 1er octobre au 15 novembre.
13	Les redevances et tarifs différenciés peuvent être utilisés, sous la responsabilité du Directeur de La Régie : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre d'une exploitation partielle liée à de mauvaises conditions météorologiques et/ou des fermetures partielles des domaines skiables et des remontées mécaniques. La décision est prise par domaine (alpin et/ou nordique) et est applicable sur l'ensemble du ou des domaines concernés et sur l'ensemble du périmètre de Savoie Grand Revard. Selon les prévisions météorologiques et d'enneigement à venir, la délivrance de titres séjour pourra être limitée dans le temps ou suspendue. - dans le cadre d'un incident d'exploitation prolongé réduisant significativement l'accès au domaine à la clientèle : le Directeur de la Régie pourra décider de la proposition d'un report ou à défaut d'un remboursement proportionné au préjudice pour les clients qui se seraient déjà acquittés de leur forfait ou redevance. Dans ce même cadre, il pourra être mis en place un tarif réduit en caisse pendant la durée de l'incident. - dans le cadre d'une indemnisation de clients suite à une demande particulière ou réclamation justifiée. - dans le cadre d'opérations promotionnelles (salons, médias, événements, etc.), d'accord commerciaux (TO, CSE, etc.) ou de conventions (Clubs, Ecoles de ski, etc.) qui devront faire l'objet d'un contrat de partenariat ad hoc portant mention des efforts respectifs.
14	Les redevances et tarifs réduits -50% sont applicables de plein droit aux personnes en situation de handicap titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) Invalidité, ainsi qu'à un et un seul accompagnant si le handicap le justifie, sur la base du plein tarif adulte.

Tarifs saison d'hiver 2023-2024

Informations générales

Invités et Accès libre :	
15	Sont en accès libre : les pistes piétons, les pistes raquettes, les pistes «Découverte» en ski nordique. Le tapis de l'Observatoire est en accès libre pour les piétons souhaitant se rendre au Belvédère du Revard depuis la place de la Crémaillère.
16	Sur présentation d'un justificatif, peuvent se voir délivrer un titre « invité » hors support mains-libres, les Bambins en ski nordique.
17	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un titre « invité » alpin aux collégiens participant au Plan Ski Jeunes du Conseil Départemental de la Savoie.
18	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un accès « invité » nordique aux élèves, de la maternelle à l'université, participant au Plan Ski Jeunes Nordique du Conseil Départemental de la Savoie.
19	Les Éducateurs sportifs communaux, employés par les communes sises dans le périmètre de Savoie Grand Revard ou composant ou étant partie prenante d'un membre du Syndicat Mixte, et participant à l'encadrement du Plan Ski Jeune Alpin ou Nordique du Conseil Départemental de la Savoie, peuvent, sur présentation d'une liste établie par la commune, bénéficier d'un titre « Journée invité » dans le cadre de leur intervention.
20	Les forces de l'ordre et les services de secours ainsi que les opérateurs de réseaux ayant des installations implantées sur les domaines skiables, dans le cadre de leurs missions, ont un accès libre aux espaces nordiques et alpins. Toutefois, pour l'utilisation des remontées mécaniques, ils devront se présenter en caisse afin d'obtenir un titre de transport « invité ». Ces mêmes institutions devront conclure une convention avec la Régie pour pouvoir bénéficier d'un titre invité dans le cadre de leurs entraînements et sur présentation d'un ordre de mission
21	Pour obtenir un titre « invité », les professionnels concernés par l'accès aux pistes et aux installations devront conclure une convention ad hoc avec La Régie pour une utilisation uniquement professionnelle et non de loisirs personnels.
22	Les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique peuvent se voir délivrer un seul titre au tarif négocié en proportion du dommage ou préjudice subi. Ceci sera formalisé par une convention qui établira le lien direct entre le propriétaire et la servitude identifiée. Seul le propriétaire d'un bien grevé d'une servitude peut bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre d'une convention.

Forfait nordique saison 2023/2024

	Tarifs normaux		Tarifs réduits									
	Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans inclus Etudiant jusqu'à 27 ans	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Vermeil 70 ans et +	Groupe 15 pax et + = tarif jeune	Paqk Famille 2 adultes + 2 jeunes (jeune en + : 4€/jour)	sur convention Club Adulte, Moniteur, Comité Savoie.	sur convention Club Jeune et Etudiant, Comité Savoie.	Handi (journée uniquement)	Scolaire (journée uniquement)	Musher
Journée	9h à 17h	11,50 €	7,50 €		9,50 €	7,50 €	30,00 €	6,50 €		6,00 €	4,00 €	18,00 €
Journée vente en ligne	9h à 17h	10,50 €	6,50 €		8,50 €							
Fin de journée	15h à 17h	9,50 €										
Hibou	17h à 20h30	7,00 €	7,00 €									
Jours consécutifs	2 jours	20,50 €	13,50 €		17,00 €	13,50 €	60,00 €					
	3 jours	30,00 €	19,50 €		25,00 €	19,50 €	90,00 €					
	4 jours	38,50 €	25,00 €		32,00 €	25,00 €	120,00 €					
	5 jours	46,50 €	30,50 €	Invité	38,50 €	30,00 €	150,00 €					
	6 jours	54,00 €	35,00 €		44,50 €	35,00 €	180,00 €					
	7 jours	60,50 €	39,50 €		50,00 €	39,50 €	210,00 €					
Nordic Pass Site SGR*	Saison hiver	137,00 €	59,00 €		98,00 €			95,90 €	41,30 €	68,50 €		144,00 €
Prévente Nordic Pass Site SGR*	Saison hiver	110,00 €	47,00 €		78,50 €			77,00 €	32,90 €			
Saison Hibou	Saison hiver	28,00 €	28,00 €					28,00 €	28,00 €	14,00 €		
Prévente Nordic Pass Hibou	Saison hiver	21,00 €	21,00 €					21,00 €	21,00 €			
Indemnité forfaitaire		57,50 €	37,50 €		47,50 €							90,00 €
Complément Ski-roues Annuel	Hiver + été	27,50 €	20,00 €									
Complément Ski-roues + Pas de tir Annuel + Nocturnes Hibou	Hiver + été	70,00 €	56,00 €									
PASS NORDIC SGR ANNUEL (pistes nordique, pas de tir, ski-roues, hibou)	Hiver + été							110,00 €	50,00 €			
STADE ALEXIS BEUF - BIATHLON / SKI-ROUES												
Réservation 1 couloir de tir prix par personne (inclus ski-roues en été)	1/2 journée	9,00 €	7,00 €			7,00 €						
Réservation 1 couloir de tir prix par couloir (jusqu'à 2 personnes)	1/2 journée							10,00 €				
Personne supplémentaire par couloir	1/2 journée							4,00 €				
1/2 journée piste ski-roues	1/2 journée	6,00 €	5,00 €			5,00 €						
Saison Piste ski-roues	Saison été	55,00 €	40,00 €					38,50 €	28,00 €			
Supplément saison piste ski-roues titulaires d'un Nordic Pass de l'année	Saison été	38,50 €	28,00 €									
Saison Pas de tir (inclus ski-roues en été - hors accès ski nordique)	Saison hiver Ou été	80,00 €	60,00 €					56,00 €	42,00 €			
Pas de tir Annuel (inclus ski-roues en été - hors accès ski nordique)	Hiver + été	112,00 €	84,00 €					78,40 €	58,80 €			

*Hors Hibou
La nocturne du Hibou est offerte avec le forfait nordique ou mixte, journée ou séjour du même jour (forfait en cours de validité)

NORDIC PASS 73 ET NATIONAL			
Durée	Adulte 16 ans et +	Jeune 5 à 15 ans inclus	Bambin jusqu'à 4 ans inclus
Saison	160,00 €	65,00 €	
Saison	138,00 €	55,00 €	Invité
Saison	230,00 €	85,00 €	
Saison	200,00 €	70,00 €	

SAISON 2023/2024	Tarifs normaux		Tarifs réduits										
	Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans inclus Etudiant jusqu'à 27 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Vermell 70 ans et +	Groupe 15 pax et +	Domaine Initiation	Domaine Découverte	Ecole de ski	sur convention Club Jeune Etudiant	sur convention Club Adulte Moniteur	Scolaire	50%
Télésiège de l'Orionde (2)	1 passage	2023-24 7,00 €	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24	2023-24
Heures consécutives	2 heures					6,00 €			16,00 €				6,00 €
	4 heures	21,00 €	18,00 €		19,50 €	18,00 €	8,00 €	14,00 €	12,00 €	12,00 €			
4 heures vente en ligne	4 heures	20,00 €	17,00 €		18,50 €								
Journée	9h à 17h	23,00 €	20,00 €	8,00 €	21,50 €	20,00 €	10,00 €	16,00 €	14,00 €	14,00 €	8,00 €		11,50 €
Journée vente en ligne	9h à 17h	22,00 €	19,00 €		20,50 €								
	2 jours	43,50 €	38,00 €		41,00 €	38,00 €							
	3 jours	63,50 €	55,00 €		59,50 €	55,00 €							
	4 jours	82,00 €	71,00 €		76,50 €	71,00 €							
Jours consécutifs	5 jours	99,00 €	86,00 €		92,50 €	86,00 €							
	6 jours	114,50 €	99,50 €		107,00 €	99,50 €							
	7 jours	129,00 €	112,00 €		120,50 €	112,00 €							
Saison SGR	Saison	230,00 €	200,00 €		200,00 €								115,00 €
Prévente Saison SGR	Saison	172,50 €	150,00 €	24,00 €	150,00 €				140,00 €	161,00 €			120,75 €
Indemnité forfaitaire		115,00 €	100,00 €	40,00 €	107,50 €				105,00 €	120,75 €			

Scolaire : de la maternelle à l'Université, dans le cadre d'activités encadrées par un ou des enseignants sur le temps scolaire

Passage au télésiège de l'Orionde : skieurs et piétons. Bambins jusqu'à 5 ans piétons offert.

Domaine Initiation : Tapis Les Trives + La Crémaillère

Domaine Découverte : Tapis Les Trives + La Crémaillère + Téléskis Le Gust + Le Tesson

Forfait 2 heures Ecole de ski : en vente uniquement via les écoles de ski

SAISON 2023/2024	Tarifs normaux		Tarifs réduits						
	Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans inclus Etudiant jusqu'à 27 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Vermeil 70 ans et +	Groupe 15 personnes et +	sur convention Club Jeune Etudiant	sur convention Club Adulte Moniteur	50%
Journée	9h à 17h	25,00 €	22,00 €	8,00 €	23,50 €	22,00 €	2023-24	2023-24	2023-24
	2 jours	47,50 €	42,00 €		45,00 €	42,00 €			12,50 €
	3 jours	69,00 €	60,50 €		65,00 €	60,50 €			
	4 jours	89,00 €	78,50 €		84,00 €	78,50 €			
	5 jours	107,50 €	94,50 €		101,00 €	94,50 €			
	6 jours	124,50 €	109,50 €		117,00 €	109,50 €			
	7 jours	140,00 €	123,00 €		131,50 €	123,00 €			
Saison SGR	Saison	250,00 €	220,00 €		220,00 €				175,00 €
Prévente Saison SGR	Saison	187,50 €	165,00 €	24,00 €	165,00 €				131,25 €
Indemnité forfaitaire		125,00 €	110,00 €	40,00 €	117,50 €				
PASS MIXTE SGR ANNUEL (pistes nordique + alpin, pas de tir, ski-roues, hibou)	Annuel							132,00 €	164,00 €

	Tarifs normaux		Tarifs réduits	
	Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune Etudiant Vermeil	Club (sur convention)
		2023-24	2023-24	2023-24
Saison Pass Bauges	Saison	390,00 €	330,00 €	195,00 €
Saison Pass Bauges EN LIGNE	Saison	380,00 €	320,00 €	
Prévente Saison Pass Bauges	Saison	287,00 €	227,00 €	196,00 €

Clubs avec signature convention uniquement

TARIF SAISON 23/24	TARIF 2023/2024	PRE VENTE du 1/10/23 au 15/11/23	Clubs avec convention remise 30% sur prévente
ALPIN *			
Jeunes / Etudiants	200,00 €	150,00 €	105,00 €
Adultes	230,00 €	172,50 €	120,75 €
NORDIQUE *			
Jeunes / Etudiants	59,00 €	47,00 €	32,90 €
Adultes	137,00 €	110,00 €	77,00 €
MIXTE Alpin+Nordique *			
Jeunes / Etudiants	220,00 €	165,00 €	115,50 €
Adultes	250,00 €	187,50 €	131,25 €
PASS BAUGES *			tarif unique AM / SGR
Jeunes / Etudiants	330,00 €	227,00 €	196,00 €
Adultes	390,00 €	287,00 €	
Nocturnes Hibou	28,00 €	21,00 €	
Entrainement ponctuel Nordique sur pistes Alpin (faire demande anticipée aux ventes : vente@savoiegrandrevard.com)			inclus nordique pour saison 23/24

* hors nocturnes hibou

PISTE SKI ROUES - ÉTÉ			
Jeunes	40,00 €		
Adultes	55,00 €		
PAS DE TIR SAISON ÉTÉ ou HIVER (inclus ski roues été)			
Jeunes	60,00 €		
Adultes	80,00 €		
PAS DE TIR ANNUEL ÉTÉ + HIVER (inclus ski roues été)			
Jeunes	84,00 €		
Adultes	112,00 €		
PACK TOUT COMPRIS			
PASS ANNUEL NORDIQUE + STADE inclus : pistes hiver, nocturnes hibou, pas de tir, ski roues			
Jeunes	115,00 €	103,00 €	50,00 €
Adultes	207,00 €	180,00 €	110,00 €
PASS ANNUEL MIXTE + STADE inclus : pistes hiver, nocturnes hibou, pas de tir, ski roues			
Jeunes	276,00 €	221,00 €	132,00 €
Adultes	320,00 €	258,00 €	164,00 €

SAISON 2023/2024	Durée	Tubing (Tapis de l'Observatoire)	Espace Luge (Tapis de l'Observatoire)
		2023-24	2023-24
Passages	1 passage	4,00 €	
	2 passages	6,00 €	
	6 passages	16,00 €	
	30 passages	72,00 €	
	50 passages	100,00 €	
Heures consécutives	4 heures		8,00 €
Journée	9h à 17h		10,00 €
Extension luge (1)	4 heures		4,00 €

(1) accès à l'espace luge vendu en complément d'un forfait ou d'une redevance journée ou séjour en cours de validité

SAISON 2023 - 2024

DIVERS	Tarif	
Support mains libres RFID	2,00 €	
Navette Féclaz ↔ Revard - 1 trajet	3,00 €	Offert pour les titulaires d'un forfait en cours de validité
Navette Féclaz ↔ Revard - 1 AR	5,00 €	Offert pour les titulaires d'un forfait en cours de validité
Frais d'envoi	5,00 €	Envoi de forfait à domicile
Duplicata de forfait	5,00 €	Forfait dont la durée résiduelle est supérieure à 1 jour. Délivré dans les 24 heures après déclaration de perte ou de vol
Masque à usage unique	0,90 €	

ASSURANCE CARRE NEIGE	Tarif
Nordique jour	1,50 €
Nordique Saison	16,00 €
Jour (alpin + nordique)	3,30 €
Intégral jour (alpin + nordique)	4,00 €
Alpin Saison (alpin + nordique)	49,00 €

MISE A DISPOSITION D'ENGINS D'EXPLOITATION & PRESTATION DE DAMAGE		
Transport ou damage trace étroite 1,5m environ (moto-neige, petit véhicule à chenille, 4x4, tracteur, véhicule utilitaire, véhicule de tourisme, ...)	¼ h	25,00 €
	1h	85,00 €
Transport ou damage trace standard 4m environ (chenillette type PB100)	¼ h	40,00 €
	1h	130,00 €
Transport ou damage trace large 6m environ (chenillette type PB400, PB600, ...)	¼ h	50,00 €
	1h	170,00 €

Tout quart d'heure commencé est dû intégralement

AUTRES PRESTATIONS A LA DEMANDE			
Ouverture d'une remontée mécanique hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et Pistes)		12,00 €	par personne et par heure
Ouverture du secteur de l'Observatoire, en soirée avec éclairage, hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et/ou Pistes)	sans remontée mécanique	8,00 €	par personne et par heure
	avec remontée mécanique	10,00 €	par personne et par heure

Tarifs combiné ski bus saison 2023/2024

SAISON 2023/2024	Ligne Chambéry / La Féclaz	Ligne Aix-les-Bains / Le Revard
	<i>Prix combiné Forfait + BUS</i>	<i>Prix combiné Forfait + BUS</i>
Journée Alpin+ aller-retour en car	23,00 €	23,00 €
Journée Nordique + aller-retour en car	11,50 €	11,50 €

Tarif unique, plus de distinction Adulte / Moins de 26 ans

TARIFS DES SECOURS				
	DOMAINE ALPIN		DOMAINE NORDIQUE	
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	20,00 €	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	20,00 €
2e Catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson, Col des Ebats, Orionde, Gust, Les Trives.	180,00 €	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	235,00 €
3e Catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire.	300,00 €	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	580,00 €
4e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	580,00 € + Moyens mis en œuvre	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	660,00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	660,00 € + Moyens mis en œuvre	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	180,00 €
TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE				
Chenillette (conducteur inclus)		160,00 €	TTC/h	
Moto-Neige (conducteur inclus)		85,00 €	TTC/h	
Pisteur Secouriste (motoneige incluse)		120,00 €	TTC/h	
AUTRES ZONES DE SECOURS ET GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE				
Autres Glisses et Luges		Tarifs Domaine Alpin		
Chiens de Traîneaux		Tarifs Domaine Nordique		
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud		Tarifs Domaine Nordique		
Secours Raquettes et Piétons hors Plateau Sud		Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3e ou 5e Catégorie)		

LOCATION DE SALLES

Gymnase de La Féclaz et Salles Hors-Sacs (La Féclaz, Crolles*, Le Revard*, Saint-François de Salles*) incluant éclairage et chauffage		Club résident	Association	SA
	Soirée ou ½ Jour	Invité	40,00 €	80,00 €
	1 Jour	Invité	50,00 €	100,00 €
	2 Jours ou Week-end	Invité	90,00 €	180,00 €
	Forfait État des lieux et frais de dossier*	Invité	15,00 €	30,00 €
	Caution Salle et mobiliers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Caution Ménage	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Caution Clés	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Toute demi-journée dépassée déclenche la facturation d'une journée				
Toute journée dépassée déclenche la facturation d'une journée supplémentaire				
Remise Tarifaire mensuelle sur le prix de base TTC	Entre 2 et 5 jours non consécutives par mois			-10,00%
	Plus de 5 jours non consécutives par mois			-20,00%
La location est réservée aux groupes constitués (association, entreprise, prestataire d'activités, ...) pour des activités de réunions, de manifestations sportives ou culturelles, de séminaires, etc. à l'exclusion des particuliers et/ou pour des usages simplement récréatifs ou festifs.				
La location nécessite réservation préalable et signature d'une convention				
* Pour les salles de Crolles, Le Revard et Saint François de Salles le Forfait État des lieux pour remise des clés et de l'état des lieux d'entrée et de sortie sera automatiquement facturé.				
Aucun couchage n'est autorisé dans ces salles				
Les salles pourront être mises gracieusement à disposition des organisateurs d'événements sportifs sur Savoie Grand Revard, à l'exclusion de toute activité marchande ; une convention sera nécessaire et les cautions seront exigées et éventuellement encaissées.				